



CHARTRE DES COURS ENFANTS – VIVA GYM SANNOIS



La charte est un engagement avant tout ! Chaque jeune adhérent(e) et ses parents s'engagent à les respecter en signant le document.

Les 10 règles d'or à respecter

Règle n°1 : S'assurer de la présence de l'éducatrice avant de laisser son enfant

Règle n°2 : Attendre calmement les éducatrices dans le vestiaire

Règle n°3 : Respecter les horaires de début et de fin de séance

Règle n°4 : Prévenir l'éducateur ou l'éducatrice en cas d'absence ou de retard de son enfant

Règle n°5 : L'avertir en cas de situation particulière

Règle n°6 : Équiper son enfant avec :

- une gourde ou bouteille d'eau avec le nom de votre enfant (pas de jus de fruits ou de soda)
- une tenue adaptée à la pratique de la gymnastique (legging, tee-shirt, brassière, justaucorps...)
- des petits chaussons rigides ou des chaussettes anti-dérapantes pour les cours du mercredi matin. Pour les cours du vendredi soir, la pratique s'effectuera pieds nus.
- les cheveux attachés, merci d'éviter les chignons hauts et les queues de cheval hautes (à cause des roulades)

Règle n°7 : Ne pas mettre de bijoux à votre enfant, ni donner d'objet de valeur (Boucles d'oreilles non pendantes autorisées)

Règle n°8 : Ne pas entrer dans la salle de pratique sans autorisation

Règle n°9 : Rester joignable par téléphone

Règle n°10 : Signer l'autorisation de sortie pour ceux qui souhaitent que leur enfant reparte seul (même si c'est sur le parking)

NOM et Prénom

Responsable de l'enfant

déclare avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à la respecter

Fait à Sannois, le

Signature :